

AVIS

RUR.19.364.AV-Nature

Demande d'avis sur le projet de RND Orti (extension)

Avis adopté le 23/08/2019

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de mise sous statut RND
Date de réception : 12/08/2019 (mail), 13/08/2019 (courrier)
Références : /

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Réunion du 20/08/2019 (reconvoquée le 23/08/2019)

AVIS

Réuni ce 23 août 2019 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 20 août 2019), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » remet un avis **favorable**.

Ce projet de création a fait l'objet d'un avis favorable de la CCGRND de Marche-en-Famenne. Par ailleurs, il s'agit d'une extension d'une réserve existante, ce qui ne peut que renforcer la cohérence du site. Enfin, ce site a fait l'objet d'interventions et de travaux de restauration dans le cadre du Life « Loutre » et d'un projet Interreg porté par le Parc naturel des deux Ourthes.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »